



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**

**De la session ordinaire tenue au  
341, rue Principale Nord, local 3050  
Amos QC J9T 2L8**

Les membres du conseil d'administration :

Présences :

M<sup>mes</sup> Raphaëlle Audet  
Marie-Claude Auger, vice-présidente, via Teams  
Carolyn Bergeron  
Roxanne Chamberland, via Teams  
Sonia Lefebvre  
Mylène Plante, présidente

MM. Philippe Angers via Teams  
Éric Bourque  
Olivier Duchesne  
Dany Germain  
Marco Labrecque  
David Simard

Les directions de services :

M<sup>mes</sup> Johanne Godbout, directrice du Service du secrétariat général et des  
communication et secrétaire générale  
Nancy Létourneau, directrice générale  
Catherine Ouellet, directrice du Service des ressources éducatives

MM. Francis Audet, directeur du Service des ressources matérielles  
Pascal Germain, directeur du Service des ressources financières  
Serge Morin, directeur du Service des ressources informatiques  
Maxime Pellerin, directeur général adjoint et directeur du Service des  
ressources humaines

Absence :

M<sup>me</sup> Clémence Rouillard

**1 Ouverture de la séance**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Mylène Plante.

Il est 18 h.

**5.3 Présentation publique du rapport annuel 2024-2025**

La séance s'est ouverte par la présentation publique du rapport annuel de gestion du Centre de services scolaire Harricana, conformément à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique. Pour le mot de bienvenue, madame Nancy Létourneau, directrice générale, a exprimé sa reconnaissance envers les membres du conseil d'administration, les comités consultatifs, les équipes-écoles et l'ensemble de la communauté éducative pour leur engagement et leur collaboration tout au long de l'année.

La présentation a mis en lumière les faits saillants de 2024-2025, dont la solidarité exemplaire de la communauté éducative lors d'un événement tragique, le lancement d'une marque employeur pour attirer et fidéliser les talents, l'ouverture d'un premier service de garde en partenariat avec un Centre de la petite enfance (CPE), ainsi que l'organisation du Championnat provincial scolaire de basketball. Des distinctions honorant l'excellence et l'engagement ont également été soulignées.

Sur le plan de la gouvernance, le conseil a pris des décisions stratégiques importantes, notamment la fermeture temporaire de l'école Sainte-Thérèse de Launay pour des raisons de sécurité et la relocalisation des élèves, ainsi que la transition à la direction générale avec la nomination de madame Nancy Létourneau et de monsieur Maxime Pellerin.

Quatre politiques majeures ont été adoptées afin de renforcer la transparence et la qualité des services.

La présentation s'est poursuivie avec les résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). La deuxième année de mise en œuvre a permis de constater des progrès significatifs dans sept indicateurs, dont la lecture au primaire, la compétence en mathématiques, la diplomation des élèves HDAA, la formation professionnelle et le bien-être en milieu scolaire. Trois défis demeurent prioritaires : le taux global de diplomation, la diplomation des garçons et l'amélioration des compétences en écriture au secondaire.

Concernant l'utilisation des ressources, la firme MNP a présenté les états financiers, confirmant une opinion avec réserve liée aux OMHS, sans anomalie significative ni cas de non-conformité. La gestion des effectifs a été marquée par un dépassement attribuable à l'ajout de mesures essentielles pour soutenir les élèves et des correctifs sont en cours. Des investissements totalisant 8,93 M\$ ont été réalisés pour améliorer les infrastructures et l'accessibilité universelle.

Enfin, les rapports liés à la gestion des plaintes ont été exposés : 27 demandes d'information et 13 plaintes formelles ont été traitées, principalement en lien avec la violence, le transport scolaire et les relations interpersonnelles. Des correctifs ont été proposés pour renforcer le climat de confiance, la sécurité et le soutien pédagogique. La présentation s'est conclue par le rapport de la protectrice régionale de l'élève.

Mme Létourneau a clôturé cette portion de la séance en réitérant ses remerciements à tous les partenaires pour leur engagement envers la réussite éducative et la qualité des services offerts. La rencontre s'est poursuivie avec l'ordre du jour régulier.

CA-7809-25

## 2. — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Présentation de l'ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Présentation de l'ordre du jour
- 3 Dépôt du procès-verbal du 27 octobre 2025
- 4 Intervention de l'assemblée
- 5 Rapport de la direction générale
  - 5.1. Rapports d'activités
  - 5.2. Reddition de comptes
  - 5.3. Présentation publique du rapport annuel 2024-2025
  - 5.4 Correspondance de la municipalité de La Corne
- 6 Rapport des services
  - 6.1. Ressources éducatives
    - 6.1.1 Adoption des critères d'inscription
  - 6.2. Ressources financières
    - 6.2.1 Présentation des états financiers 2024-2025
  - 6.3. Ressources humaines
  - 6.4. Ressources informatiques
  - 6.5. Ressources matérielles
  - 6.6. Secrétariat général
    - 6.6.1 Dépôt des rapports annuels 2024-2025 des établissements
    - 6.6.2 Adoption de la Politique relative à la surveillance vidéo
    - 6.6.3 Adoption de la nomination d'un enquêteur au comité régional
    - 6.6.4 Dépôt du rapport 2024-2025 de la protection régionale de l'élève
    - 6.6.5 Dépôt des modifications de la délégation de pouvoirs
    - 6.6.6 Application de la Loi 94



- 7 Rapport des comités
  - 7.1. Gouvernance et éthique
  - 7.2. Ressources humaines
  - 7.3. Transport
  - 7.4. Vérification
- 8 Affaires diverses
- 9 Date de la prochaine rencontre
- 10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Dany Germain,  
QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté ;  
QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE

## 2 Dépôt du procès-verbal du 27 octobre 2025

Le procès-verbal du 27 octobre 2025 a été déposé hors du délai prévu aux règles de régie interne et sera adopté à la prochaine rencontre.

## 3 Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée

## 4 Rapport du directeur général

### 5.1 Rapport activités

La directrice générale présente trois dossiers importants de son rapport d'activités, soit la formation sur le changement de monsieur Colletterte avec les membres du comité consultatif de gestion (CCG), le dossier de la mutualisation ainsi que les travaux réalisés avec le comité d'engagement pour la réussite des élèves.

15 septembre  
Coordination  
Rencontre DGA  
Rencontre Fédération des centres de services  
scolaires du Québec (FCSSQ)

16 septembre  
Atelier Interagir  
Rencontres directions adjointes

17 septembre  
Comité stratégique ministère de l'Éducation  
du Québec (MEQ)  
Rencontre MEQ  
Rencontre MRC d'Abitibi

18 septembre  
Comité régional des directeurs généraux et  
des directrices générales des centres de  
services scolaires des régions de l'Abitibi-  
Témiscamingue et de la Baie-James (CRDG)

Assemblée générale extraordinaire  
Association des directions générales  
scolaires du Québec (ADGSQ)

19 septembre  
Rencontre Action Réussite Abitibi-  
Témiscamingue (ARAT)  
Gala culturel Les Satya

22 septembre  
Coordination  
Rencontre DGA

23 septembre  
Rencontre direction établissement  
Forum DG

Rencontre suivi CRT  
Rencontre direction de service

24 septembre  
Rencontre direction de service  
Rencontre Ville d'Amos  
Rencontre direction adjointe

Conseil d'administration

25 septembre  
 CCG en bref  
 Appel députée Mme Blais  
 Rencontre mairesse Launay  
 Rencontre direction adjointe

26 septembre  
 CCG en bref  
 Communauté d'optimisation des pratiques (COP) de développement

29 septembre  
 Coordination  
 Rencontre UQAT  
 Rencontre DGA

30 septembre  
 Rencontre direction-conseil  
 Rencontre directions de service

2 octobre  
 Programme d'introduction à la fonction de direction générale (PIDIGECS)

3 octobre  
 PIDIGECS

6 octobre  
 Coordination  
 Rencontre DGA  
 Rencontre direction de service  
 CA Fonds Ange-Gardien Harricana

7 octobre  
 Atelier de prospective – élaboration plan stratégique 27-31

Entrevues

N/A

Rencontre direction d'établissement

8 octobre  
 CCG en bref  
 Corporation de l'enseignement et de la formation Amos-Région (CEFAR)

9 octobre  
 Comité d'engagement pour la réussite des élèves  
 Regroupement des partenaires en développement social

10 octobre  
 Rencontre Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ)

14 octobre  
 Coordination  
 CoP directions Conseillers  
 Comité de parents

15 octobre  
 Formation Gestion intégrée de la documentation (GID)  
 Rencontre direction d'établissement  
 CoP directions de service  
 Rencontre DGA

16 octobre  
 Formation GID  
 Rencontre d'employé

17 octobre  
 Rencontre DGA

**5.2 Reddition de comptes**

1. Direction générale  
 DG-294-25 Permis de loterie  
 DG-298-25 Amendement - désignation représentant CCSEHDAA
2. Service des ressources humaines  
 DGRH-297-25 Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général
3. Service des ressources financières
4. Service des ressources matérielles  
 DGRM-293-25 Adjudication et octroi de contrat - acquisition d'un centre d'usinage à commande numérique (CNC)  
 DGRM-295-25 Adjudication et octroi de contrat acquisition d'une niveleuse usagée pour le CFPH



DGRM-296-25 Autorisation d'appel d'offres Services professionnels en ingénierie « Mécanique et électrique » pour le remplacement de la thermopompe du pavillon La Forêt de l'école secondaire d'Amos.

DGRM-299-25 Réfection du parement extérieur école Sacré-Coeur d'Amos

5. Service des ressources éducatives
6. Service des ressources informatiques
7. Service du secrétariat général et des communications

### **5.3 Présentation publique du rapport annuel 2024-2025**

Ce point a été traité précédemment.

### **5.4 Correspondance de la municipalité de La Corne**

Le conseil d'administration a pris connaissance de la correspondance reçue le 25 novembre 2025 de la Municipalité de La Corne, qui transmet une résolution adoptée à l'unanimité lors de sa séance du 18 novembre 2025. Cette résolution appuie la demande d'un parent visant à permettre aux élèves des secteurs de La Corne et de Saint-Marc-de-Figuery d'accéder au transport scolaire pour des activités parascolaires au pavillon La Forêt d'Amos. La municipalité souligne les impacts économiques, sociaux et éducatifs de la situation et invite les instances concernées à reconsidérer les modalités actuelles afin de favoriser l'équité et l'accessibilité.

La directrice du Service du secrétariat général et des communications ainsi que responsable des plaintes rappelle que ce sujet a été discuté lors de la séance du 27 octobre 2025 (point 8.2), à la suite d'une plainte déposée par un parent. À titre de responsable du traitement des plaintes, elle avait alors présenté une décision confirmant le refus d'accorder une place de courtoisie, conformément à la politique en vigueur et aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (articles 292 et 298). Cette décision repose notamment sur des critères de sécurité, dont l'exigence que l'élève soit en 3<sup>e</sup> année ou plus.

Bien que la décision confirme l'application des règles actuelles, le CSS Harricana reconnaît que la démarche du parent et la résolution municipale mettent en lumière des enjeux liés à l'accès aux activités parascolaires dans certains secteurs. Le centre réaffirme l'importance de la collaboration entre les acteurs municipaux et scolaires pour répondre aux besoins des familles. À cet effet, la direction générale et les directions de service concernées se disent ouvertes à explorer la faisabilité financière et opérationnelle de solutions, incluant des partenariats ou des mécanismes de financement, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, de logistique et de la pénurie de main-d'œuvre.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour des rencontres annuelles prévues avec les municipalités dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique, afin de favoriser une concertation et la co-construction de solutions adaptées à la réalité territoriale.

## **6. Rapport des services**

### **6.1 Ressources éducatives**

#### **6.1.1 Adoption des critères d'inscription**

##### **Documents déposés :**

- sommaire de décision
- critères d'inscription

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, ce centre de services scolaire doit adopter sa Directive sur les critères d'inscription pour ses élèves ;

CONSIDÉRANT que ce document a fait l'objet des consultations prévues par la Loi.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Raphaëlle Audet,

CA-7810-25

6.1.1. — ADOPTION  
DES CRITÈRES  
D'INSCRIPTION

QUE ce conseil d'administration adopte la Directive sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire Harricana pour l'année scolaire 2026-2027, tels que présentés par la directrice du Service des ressources éducatives.

ADOPTÉE

## **6.2 Ressources financières**

### **6.2.1 Présentation des états financiers 2024-2025**

Document déposé :

- états financiers 2024-2025

Ce point a été présenté ultérieurement dans le cadre de la présentation publique du rapport annuel 2024-2025.

## **6.3 Ressources humaines**

Aucun sujet traité

## **6.4 Ressources informatiques**

Aucun sujet traité

## **6.5 Ressources matérielles**

Aucun sujet traité

## **7.1 Gouvernance et éthique**

Le président du comité de gouvernance, monsieur Olivier Duchesne, indique que lors de la rencontre du 3 décembre dernier, les membres ont d'abord examiné la Politique de surveillance vidéo ainsi que la candidature de monsieur Alexis Lapierre pour le poste d'enquêteur au comité régional. Le comité recommande l'adoption de cette politique ainsi que la candidature de monsieur Lapierre.

En ce qui concerne les modifications à la délégation de pouvoirs, les membres du comité recommandent une appropriation de cet outil par les administrateurs et administratrices avant son adoption afin de bien cerner les enjeux de délégations.

## **6.6 Secrétariat général**

### **6.6.1 Dépôt des rapports annuels 2024-2025 des établissements**

Documents déposés :

- rapports annuels de gestion d'un conseil d'établissement

En conformité à l'article 82 de la LIP, soit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmette une copie au centre de services scolaire, la directrice du Service du secrétariat général et des communications confirme la réception de tous les rapports et leur dépôt lors de cette séance.

### **6.6.2 Adoption de la Politique relative à la surveillance vidéo**

Documents déposés :

- sommaire de décision
- Politique relative à la surveillance vidéo

ATTENDU que le centre de services scolaire doit se conformer à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LAI) ;

ATTENDU qu'une correspondance du 25 avril 2025 de la Commission d'accès à l'information du Québec, organisme responsable de l'application de la LAI, demande

CA-7811-25

6.6.2. — ADOPTION DE  
LA POLITIQUE RELATIVE  
À LA SURVEILLANCE  
VIDÉO



CA-7812-25

**6.6.3. — ADOPTION DE  
LA NOMINATION D'UN  
ENQUÊTEUR AU  
COMITÉ RÉGIONAL**

que le Centre de services scolaire Harricana se dote d'une politique relative à la surveillance vidéo et qu'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée soit réalisée avant l'installation de caméras dans des blocs sanitaires ;

ATTENDU des consultations réalisées.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marco Labrecque,

Le Centre de services scolaire Harricana adopte sa Politique relative à la surveillance vidéo.

ADOPTÉE

**6.6.3 Adoption de la nomination d'un enquêteur au comité régional**

**Document déposé :**

- sommaire de décision

CONSIDÉRANT le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ;

CONSIDÉRANT QUE ce dit règlement prévoit la formation d'un comité ayant pour rôle d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir aux règles d'éthique et de déontologie ;

CONSIDÉRANT le poste vacant au sein de ce comité ;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement réalisé ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont penchés sur le sujet lors de leur rencontre du 3 décembre 2025 et qu'ils recommandent favorablement de désigner monsieur Alexis Lapierre sur ce comité ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Sonia Lefebvre, de désigner monsieur Alexis Lapierre, avocat, afin de siéger à ce nouveau comité à titre de représentant possédant une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Que la durée du mandat des membres de ce comité soit de cinq ans.

ADOPTÉE

**6.6.4 Dépôt du rapport 2024-2025 de la protection régionale de l'élève**

Ce point a été présenté ultérieurement dans le cadre de la présentation publique du rapport annuel 2024-2025

**6.6.5 Dépôt des modifications de la délégation de pouvoirs**

**Documents déposés :**

- sommaire de décision
- Règlement de délégation de pouvoirs

La directrice du Service du secrétariat général et des communications présente le document portant sur la mise à jour du Règlement de délégation de pouvoirs, près de quatre ans après son adoption initiale. Elle a expliqué que cette révision s'impose en raison des modifications législatives récentes, principalement à la Loi sur l'instruction publique, ainsi qu'à d'autres lois et règlements influençant la gouvernance des centres de services scolaires. Le document déposé présente les nouvelles délégations et vise à moderniser la gouvernance, en favorisant la rapidité décisionnelle et la conformité légale.

Elle précise que les ajustements proposés s'appuient sur les bonnes pratiques recommandées par la Fédération des centres de services scolaires du Québec et validées par des experts juridiques. Les modifications se regroupent autour de trois thématiques :

- gestion contractuelle ;
- matières contentieuses ;
- ressources humaines.

La directrice résume les modifications des pouvoirs vers la direction générale et aux directions de service. Les membres doivent en faire l'étude pour s'assurer de leur volonté

de délégation en fonction de leur responsabilité et une gestion efficace de la gestion courante.

L'adoption est prévue à la séance du 23 février 2026 ou, au besoin, à celle de mars.

#### **6.6.6 Application de la Loi 94**

La directrice a présenté le document portant sur l'application de la Loi no 94, adoptée le 30 octobre 2025, qui vise à renforcer la laïcité dans le réseau scolaire. Elle a expliqué que cette loi entraîne des modifications importantes à la Loi sur l'instruction publique, notamment pour assurer le respect des valeurs démocratiques et québécoises, dont l'égalité entre les femmes et les hommes et la laïcité de l'État.

Parmi les principales obligations et interdictions, elle a mentionné :

- interdiction du port de signes religieux pour tout membre du personnel et toute personne fournissant régulièrement des services, avec clause de droits acquis pour les employés en poste avant le 19 mars 2025 ;
- obligation d'avoir le visage découvert pour les élèves, le personnel et toute personne en contact avec les élèves, sauf exception liées à la santé ou à la sécurité ;
- interdiction d'utiliser les locaux scolaires à des fins de pratiques religieuses ;
- renforcement des règles de conduite et des mesures de sécurité dans les écoles, ainsi que l'obligation pour les conseils d'établissement d'adopter ces règles ;
- évaluation périodique des enseignants par la direction, au moins tous les deux ans ;
- utilisation exclusive du français par le personnel dans ses communications professionnelles.

Elle a précisé qu'aucun accommodement religieux ne peut être accordé pour contourner ces obligations et que le ministre dispose désormais d'un pouvoir élargi pour infirmer une décision d'un CSS en cas de non-conformité.

Cette présentation a été faite lors du dernier comité consultatif de gestion. Tous les employés seront informés au retour des fêtes de ces nouveautés, considérant que les modifications effectives actuellement ont peu d'impact sur le quotidien de l'Harricana.

## **7 Rapport des comités**

### **7.2 Gouvernance et éthique**

Ce sujet a été traité avant le rapport du Service du secrétariat général et des communications.

### **7.3 Ressources humaines**

Aucun point traité.

### **7.3 Transports**

Aucun point traité.

### **7.4 Vérification**

Madame Sonia Lefebvre indique que lors de cette première rencontre, elle a été élue à la présidence. Elle relate que les membres ont consulté les états financiers présentés et que les déboursés de février à septembre 2025 ont été adoptés. Elle mentionne que toutes les questions ont été répondues et qu'il n'y avait pas d'enjeu.

## **8 Affaires diverses**

Aucun point traité.

## **9 Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre est prévue le lundi 23 février 2026.



CA-7813-25

10.—LEVÉE DE LA  
SÉANCE

10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Dany Germain,  
QUE la séance soit levée. Il est 21 h 55.

ADOPTÉE

---

Mylène Plante, présidente

---

Johanne Godbout, secrétaire générale